

**COMMUNE D'OLLIOULES**  
**DEPARTEMENT DU VAR**  
**DIRECTION GENERALE DES SERVICES**

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2013 à 18 heures  
Espace Pierre PUGET – Salle « Jean Moulin »  
2, Place Marius Trotobas

**ORDRE DU JOUR**

Numéro	Libellé	Rapporteur
<b>Adoption du compte rendu du conseil municipal du 24 juin 2013</b>		
<b>Services Techniques</b>		
13/07/1.1	Rapport annuel 2012 du délégataire du service des eaux de la commune	M. le Maire
13/07/1.2	Avenant n° 1 au marché de travaux avec l'entreprise SMR concernant les travaux de réhabilitation de la bergerie en une Maison d'Assistants Maternelles sur le site de la Castellane	M. le Maire
13/07/1.3	Avenant n° 2 au mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation d'un groupe scolaire, d'un stade et d'une salle polyvalente sur le site de la Castellane	M. le Maire
13/07/1.4	Avenants n° 1 au marché de travaux avec les entreprises Méditerranée Environnement, Littoral Bâtiment, SNEF et Provence Toiture concernant les travaux de construction du stade à la Castellane	M. le Maire
13/07/1.5	Marché complémentaire n° 1 au lot n° 2 « Espaces verts, jeux d'enfants, mobilier » concernant les travaux d'aménagement du site de la Castellane (tranche ferme) et de réhabilitation de la bergerie	M. le Maire
13/07/1.6	Avenant n° 1 au mandat de maîtrise d'ouvrage concernant la réalisation d'un réservoir d'eau potable	M. le Maire
13/07/1.7	Avenant n° 1 au marché de travaux pour la valorisation et la mise en sécurité des remparts du Château féodal avec l'entreprise Les Compagnons de la Castellane	M. le Maire
13/07/1.8	Avenant n° 4 au lot n° 1 « réseaux secs, réseaux humides, maçonnerie de soutènement et de clôture pour élargissement de voie » du marché de travaux d'aménagement du Chemin de la Tuilerie - Rectification de la délibération n°13/03/2013 du 11 Mars 2013	M. le Maire
13/07/1.9	Avenant n° 1 au marché de contrôle technique avec la société QUALICONSULT concernant la construction d'un stade sur le site de la Castellane	M. le Maire
<b>Urbanisme</b>		
D.I.A		
13/07/2.1	Cession par la Ville d'une parcelle de 674 m <sup>2</sup> (AL 1838) sise à la Castellane	Mlle AUDIGIER
<b>Finances</b>		
13/07/3.1	Attributions de subventions exceptionnelles et diverses aux associations	M. le Maire
13/07/3.2	Participation communale aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques	M. TOGNETTI
13/07/3.3	Décision modificative n° 1 du budget principal de la commune	M. le Maire
13/07/3.4	Tarifs du restaurant scolaire – Année scolaire 2013/2014	M. TOGNETTI

13/07/3.5	Garantie d'emprunt à hauteur de 50 % de 2 prêts réalisés par le Logis Familial Varois auprès de la CDC pour la création de 54 logements locatifs sociaux	M. le Maire
<b>Administration Générale</b>		
Décisions L 2122-22		
13/07/4.1	Affaire SCP MASSIANI / Ville d'Ollioules – Désignation du Cabinet d'avocats FABIANI / LUC-THALER : requête devant le Conseil d'Etat	Mr le Maire
13/07/4.2	Affaire ANDREAN-HURTADO / Ville d'Ollioules – Désignation du Cabinet d'avocats FABIANI / LUC-THALER : requête devant le Conseil d'Etat	Mr le Maire
13/07/4.3	Convention de partenariat entre la Ville et la SAGEM pour la réservation de logements sociaux rue Marceau (immeuble dit du Bon Coin)	M. le Maire
13/07/4.4	Autorisation donnée à M. le Maire de signature du Contrat de Baie n° 2	M. le Maire
13/07/4.5	Demande de subvention à l'Agence de l'Eau dans le cadre de l'engagement d'un assistant technique et administratif à maîtrise d'ouvrage pour l'instauration des périmètres de protection de la source « Mère des Fontaines »	M le Maire
13/07/4.6	Procédure de Délégation de Service Public simplifiée pour la mise en place d'une fourrière automobile – Délibération de principe	M. le Maire
13/07/4.7	Demande de subvention au Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance pour les travaux d'extension de la vidéo protection	M. le Maire
<b>Intercommunalité</b>		
13/07/5.1	Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre TPM et la Ville pour des travaux de renouvellement d'AEP au chemin du Roustidou	M. le Maire
13/07/5.2	Convention de reversement partiel à TPM d'une partie de la taxe d'aménagement versée aux communes	M. le Maire
13/07/5.3	Transfert de la commune de la compétence gaz en faveur du SYMIELEC VAR	M. OLLAGNIER
13/07/5.4	Fonds de concours de la Ville en faveur du SYMIELEC VAR pour l'effacement des réseaux aériens de l'impasse Bonifay (tranche 2)	M. OLLAGNIER
13/07/5.5	Travaux d'effacement du transformateur sur la RD 11 par le SYMIELEC VAR	M. OLLAGNIER

A Ollioules le 13 août 2013

**LE MAIRE**  
**Robert BENEVENTI**

**COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR  
DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES**

**N° 13/07/1.1**

**SEANCE DU 29 JUILLET 2013**

**L'AN DEUX MILLE TREIZE ET LE VINGT NEUF JUILLET à 18 HEURES**

NOMBRE DE CONSEILLERS			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTE(S)	ABSENT(S)
33	24	9	0

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

**PRESENTS :**

Robert BENEVENTI, Richard TOGNETTI, Annick BUISSON-ETIENNE, Erick JALLIFFIER-VERNE, Jean-Paul LEFEVRE, Ginette AUDIGIER, Robert TEYSSIER, Geneviève BARBIER, Nicole BERNARDINI, Gilbert TROTOBAS, Monique MACIA, Jeannine BAUDRAND, Michel THUILLIER, Dominique RIGHI, Robert ARPINO, Florence GARRONE, Michel OLLAGNIER, Carine BESSON, Pascale COGOTTI, Gérald LERDA, Fabien DURBEC, Mireille PEIRANO, Catherine MARCHAL, Régis BRUN.

**REPRESENTE(S) :**

Jean-Michel HUGUET, Philippe ROY, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET, Hélène REZE, Béatrice MATTEI, Sandrine FERRIER, Christine DEL NERO, Christine PAQUET-ROQUEBERT,

<b><u>VOTE :</u></b> <b><u>UNANIMITE : OUI</u></b> <b><u>ABSTENTION(S) :</u></b>	<b><u>POUR :</u></b>	<b><u>CONTRE(S) :</u></b>	<b><u>BLANC(S) :</u></b>
----------------------------------------------------------------------------------------	----------------------	---------------------------	--------------------------

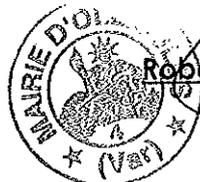
**OBJET : Rapport annuel 2012 du délégataire du service des eaux de la commune**

Le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 prescrit que désormais le Maire est tenu de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau, de l'assainissement et de l'élimination des déchets.

Ce rapport qui contient les indicateurs financiers et techniques doit préciser le mode de gestion de service : régie directe ou gestion déléguée.

Le rapport et l'avis du conseil municipal sont mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article 2141-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

S'agissant du service de l'eau, il conviendra de prendre acte du compte rendu d'activités transmis par les Eaux de Provence, notre fermier.

  
**LE MAIRE**  
**Robert BENEVENTI**  


**COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR**  
**DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES**

**N° 13/07/1.2**

**SEANCE DU 29 JUILLET 2013**

**L'AN DEUX MILLE TREIZE ET LE VINGT NEUF JUILLET à 18 HEURES**

NOMBRE DE CONSEILLERS			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTE(S)	ABSENT(S)
33	24	9	0

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

**PRESENTS :**

Robert BENEVENTI, Richard TOGNETTI, Annick BUISSON-ETIENNE, Erick JALLIFFIER-VERNE, Jean-Paul LEFEVRE, Ginette AUDIGIER, Robert TEYSSIER, Geneviève BARBIER, Nicole BERNARDINI, Gilbert TROTOBAS, Monique MACIA, Jeannine BAUDRAND, Michel THUILLIER, Dominique RIGHI, Robert ARPINO, Florence GARRONE, Michel OLLAGNIER, Carine BESSON, Pascale COGOTTI, Gérald LERDA, Fabien DURBEC, Mireille PEIRANO, Catherine MARCHAL, Régis BRUN.

**REPRESENTE(S) :**

Jean-Michel HUGUET, Philippe ROY, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET, Hélène REZE, Béatrice MATTEI, Sandrine FERRIER, Christine DEL NERO, Christine PAQUET-ROQUEBERT,

<b>VOTE :</b> <b>UNANIMITE : OUI</b> <b>ABSTENTION(S) :</b>	<b>POUR :</b>	<b>CONTRE(S) :</b>	<b>BLANC(S) :</b>
-------------------------------------------------------------------	---------------	--------------------	-------------------

**OBJET : Avenant n° 1 au marché de travaux avec l'entreprise SMR concernant les travaux de réhabilitation de la bergerie en une Maison d'Assistantes Maternelles sur le site de la Castellane**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les travaux de réhabilitation de la seconde partie de la bergerie en une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) sur le site de la Castellane ont été confiés à la société Var Aménagement Développement (V.A.D.) en qualité de Maître d'Ouvrage délégué qui a procédé à la consultation des entreprises selon la procédure adaptée conformément aux articles 26 et 28 du Code des marchés publics.

Dans le cadre de cette consultation, le marché a été attribué à l'entreprise SMR pour un montant de 167.368,93 € TTC.

Conformément à l'article 118 du Code des marchés publics, il convient de prévoir un avenant n° 1 au marché afin de prendre en compte les différents travaux en plus et moins values :





# EXPOSE

Les travaux ont démarré le 4 février 2013

Le marché initial est un marché de travaux Tous Corps d'Etat pour la réhabilitation de la seconde partie de la bergerie sur le site de la Castellane à Ollioules, en une Maison d'Assistants Maternelles (MAM).

Les travaux ont démarré le 4 février 2013 pour un délai de 7 mois dont un mois de préparation de chantier.

En cours de chantier, les utilisateurs ont souhaité, en accord avec le Maître d'Ouvrage, que des adaptations en plus et moins values soient faites.

En conséquence, il s'avère nécessaire de procéder à la régularisation de ces plus et moins values par voie d'avenant.

-----

## Article 1

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte la prise en compte des plus et moins values suivantes :

DESIGNATION	Qté	PU	Montants HT
<b>LES MOINS VALUES</b>			
FAIENCE	176,34	38,50	6789,09
OUVERTURE PREAU/RANGEMENT			
PERCEMENT	1	73,00	73,00
MACONNERIE	1	500,00	500,00
MENUISERIE	1	355,00	355,00
RESEAUX EU			
TRANCHEE ET REBOUCHAGE	1	1755,00	1755,00
REGARD DE BRANCHEMENT SUPERFICIEL	1	650,00	650,00
REGARD DE BRANCHEMENT PROFONDEUR 1,2m	1	650,00	650,00
DOUBLAGE SUR MUR HUMIDE	12	28,00	336,00
FILM RADIANT LOCAL CHANGE	1	2408,00	2408,00
FILM RADIANT ESPACE SOMMEIL	1	3743,00	3743,00
FOURURES POUR FENETRE	1	180,00	180,00
PORTE 90 (SALLE CHANGE)	1	549,00	549,00
<b>Total HT moins value :</b>			<b>-17 988,09</b>

DESIGNATION	Qté	PU	Montants HT
<b>LES PLUS VALUES</b>			
DECAISSEMENT EXTERIEURS	1	7302,84	7302,84
FOURNITURE ET POSE DE DOUBLAGE EN SIPOREX	12	50,00	600,00
RATISSAGE SUR SIPOREX	12	15,00	180,00
REALISATION D'UNE CLOISON 72/48 ET POSE DE DEUX BLOC PORTE+JOINT	27	47,00	1269,00
BORDURES P2	5	45,00	225,00
DEMOLITION DE ROCHE	1	1450,00	1450,00
<b>MENUISERIE</b>			
PORTE PALIERE 204/93	1	850,00	850,00
BLOC PORTE SUR HUISSERIE METALLIQUE	5	247,50	1237,50
PLACARD TYPE KENDOORS BLANC	2	217,50	435,00
POMPE A CHALEUR REVERSIBLE ESPACE SOMMEIL	1	1966,25	1966,25
CONVECTEUR AU LOCAL CHANGE	1	600,00	600,00
REPRISE D'ENDUIT	15	104,90	1573,50
MISE EN ŒUVRE DU MURET (PREAU)	2	55,00	110,00
ENDUIT POUR MURET (PREAU)	7	27,00	189,00
<b>Total HT plus value :</b>			<b>17 988,09</b>
<b>Total des plus et moins values :</b>			<b>0,00</b>

## Article 2

Les conditions d'exécution du marché défini ci-dessus sont modifiées par les nouvelles dispositions précisées dans les articles suivants :

## Article 3 – Montant de l'avenant

Montant avenant n° 1 HT : ..... 0,00 €

## Article 4 – Nouveau montant du marché

Montant initial du marché HT : ..... 139 940,58 €

Avenant n° 1 HT : ..... 0,00 €

Nouveau montant du marché HT : ..... 139 940,58 €

TVA à 19,6 % : ..... 27 428,35 €

Total TTC : ..... 167 368,93 €

Le montant du marché initial et de l'avenant n° 1 est inchangé.

**Article 5**

Les prix du présent avenant sont réputés comprendre toutes les dépenses résultant de l'exécution des travaux définis dans le marché initial y compris l'avenant n° 1.

Le présent avenant est réputé régler la totalité des problèmes résultant des modifications connues au jour de sa signature. Aussi, les parties renoncent à tous recours contentieux concernant de près ou de loin ces nouvelles dispositions.

**Article 6**

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

Fait à TOULON, le .....

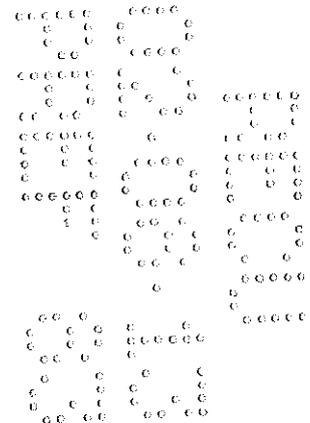
Le Titulaire du Marché,  
L'entreprise SMR

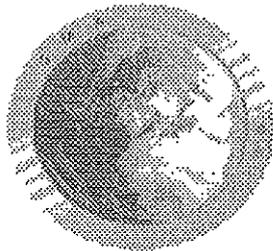
P/o Le Pouvoir Adjudicateur,  
Le Directeur Général de V.A.D.

Bernard MANGIN

Serge GAFFUEL

PJ : Devis de l'entreprise SMR  
Accord du Maître d'Ouvrage





**Société de Maçonnerie et Rénovation - SMR**

74 rue Joseph Cugnot - 83130 LA GARDE

Tél. : 04.94.21.65.47 - Fax : 04.94.03.52.21

adresse mail : smr18@wanadoo.fr

**Création d'une maison des assistantes  
maternelles et d'un logement A OLIIOULES**

**TABLEAU DES PLUS ET MOINS VALUES**

DESIGNATION	Q	PU	PV
<b>LES MOINS VALUES</b>			
FAIENCE	176,34	38,5	6789,09
OUVERTURE PREAU/RANGEMENT			
PERCEMENT	1	73	73
MACONNERIE	1	500	500
MENUISERIE	1	355	355
RESEAUX EU			
TRANCHEE ET REBOUCHAGE	1	1755	1755
REGARD DE BRANCHEMENT SUPERFICIEL	1	650	650
REGARD DE BRANCHEMENT PROFONDEUR 1,2m	1	650	650
DOUBLAGE SUR MUR HUMIDE	12	28	336
FILM RADIANT LOCAL CHANGE	1	2408	2408
FILM RADIANT ESPACE SOMMEIL	1	3743	3743
FOURURES POUR FENETRE	1	180	180
PORTE 90 (SALLE CHANGE)	1	549	549
<b>Total HT moins valeur</b>			<b>-17 988,09</b>
<b>LES PLUS VALUES</b>			
DECAISSEMENT EXTERIEURS	1	7302,84	7302,84
FOURNITURE ET POSE DE DOUBLAGE EN SIPOREX	12	50	600
RATISSAGE SUR SIPOREX	12	15	180
REALISATION D'UNE CLOISON 72/48 ET POSE DE DEUX	27	47	1269
BORDURES P2	5	45	225
DEMOLITION DE ROCHE	1	1450	1450
MENUISERIE			
PORTE PALIERE 204/93	1	850	850
BLOC PORTE SUR HUISSERIE METALLIQUE	5	247,5	1237,5
PLACARD TYPE KENDOORS BLANC	2	217,5	435
POMPE A CHALEUR REVERSIBLE ESPACE SOMMEIL	1	1966,25	1966,25
CONVECTEUR AU LOCAL CHANGE	1	600	600
REPRISE D'ENDUIT	15	104,9	1573,5
MISE EN ŒUVRE DU MURET ( PREAU )	2	55	110
ENDUIT POUR MURET ( PREAU )	7	27	189
<b>Total HT plus valeur</b>			<b>17 988,09</b>

**PERTE HT**

**0,00**

**COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR**  
**DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES**

**N° 13/07/1.3**

**SEANCE DU 29 JUILLET 2013**

**L'AN DEUX MILLE TREIZE ET LE VINGT NEUF JUILLET à 18 HEURES**

NOMBRE DE CONSEILLERS			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTE(S)	ABSENT(S)
33	24	9	0

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

**PRESENTS :**

Robert BENEVENTI, Richard TOGNETTI, Annick BUISSON-ETIENNE, Erick JALLIFFIER-VERNE, Jean-Paul LEFEVRE, Ginette AUDIGIER, Robert TEYSSIER, Geneviève BARBIER, Nicole BERNARDINI, Gilbert TROTOBAS, Monique MACIA, Jeannine BAUDRAND, Michel THUILLIER, Dominique RIGHI, Robert ARPINO, Florence GARRONE, Michel OLLAGNIER, Carine BESSON, Pascale COGOTTI, Gérald LERDA, Fabien DURBEC, Mireille PEIRANO, Catherine MARCHAL, Régis BRUN.

**REPRESENTE(S) :**

Jean-Michel HUGUET, Philippe ROY, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CRÉVET, Hélène REZE, Béatrice MATTEI, Sandrine FERRIER, Christine DEL NERO, Christine PAQUET-ROQUEBERT,

<b>VOTE :</b> <b>UNANIMITE : OUI</b> <b>ABSTENTION(S) :</b>	<b>POUR :</b>	<b>CONTRE(S) :</b>	<b>BLANC(S) :</b>
-------------------------------------------------------------------	---------------	--------------------	-------------------

**OBJET : Avenant n° 2 au mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation d'un groupe scolaire, d'un stade et d'une salle polyvalente sur le site de la Castellane à Ollioules**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune d'Ollioules a délégué à la société Var Aménagement Développement (VAD) le soin de faire réaliser en son nom et pour son compte, un groupe scolaire, un stade et une salle polyvalente sur le site de la Castellane, dans le cadre d'un mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée.

Cette opération a été scindée en 4 étapes, chacune représentant une tranche de travaux :

- Tranche ferme : viabilisation – Terrassements, aménagements
- Tranche conditionnelle 1 : Groupe scolaire
- Tranche conditionnelle 2 : Stade
- Tranche conditionnelle 3 : Salle polyvalente.

Par délibération du 12 Décembre 2012, l'assemblée délibérante a approuvé l'avenant n° 1 au mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la société Var Aménagement Développement pour entériner les modifications portant sur :

- le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle de la tranche ferme et de la tranche conditionnelle 2
- la rémunération du mandataire

- les délais d'exécution des opérations de la tranche ferme et de la tranche conditionnelle 2.

Cependant l'avancement des opérations de la tranche conditionnelle 2 a mis en évidence que des modifications sont à apporter au programme initial et à l'enveloppe financière.

Par conséquent, la passation d'un avenant n°2 à ce marché s'avère nécessaire car il a pour but de prendre en compte :

- les coûts des assurances Dommages-Ouvrage et des travaux modificatifs (équipements de football à 7, création de 2 bureaux, création d'un local rangement supplémentaire sous l'escalier d'accès au parvis) portant le montant de la tranche conditionnelle 2 à 2.474.772,00 € TTC (montant après avenant n° 1 : 2.426.112,00 € TTC)
- la modification du délai d'exécution de la tranche conditionnelle 2 : livraison en Août 2013 (avenant n° 1 : Juin 2013).

Compte tenu de ce qui précède, il convient d'entériner ces modifications par un avenant n° 2 au mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée qui aura pour objet de modifier :

- le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle
- le délai d'exécution des opérations.

Il est précisé que les modifications du programme ne donnent pas lieu à rémunération complémentaire du mandataire et les autres termes du mandat restent inchangés.

L'ASSEMBLEE,  
OUI L'EXPOSE DE SON PRESIDENT,  
APRES DELIBERE,

1 – APPROUVE l'avenant n° 2 au mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la société Var Aménagement Développement qui entérinera les modifications portant sur :

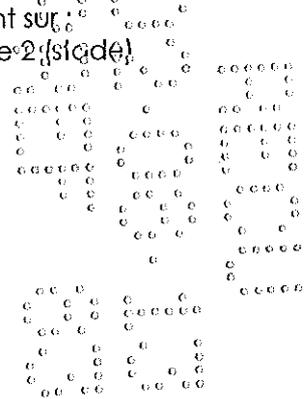
- le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle de la tranche 2 (stade)
- le délai d'exécution des opérations de la tranche 2.

2 – AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant.

3 – DIT que les dépenses seront inscrites au budget communal.

LE MAIRE  
Robert BENEVENTI





# COMMUNE D'OLLIOULES

**MAITRE DE L'OUVRAGE :**

**COMMUNE D'OLLIOULES**  
ESPACE PIERRE PUGET  
PLACE MARIUS TROTOBAS  
83190 OLLIOULES

**OBJET DU MARCHÉ : CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA  
REALISATION D'UN GROUPE SCOLAIRE, D'UN STADE ET D'UNE SALLE  
POLYVALENTE SUR LE SITE DE LA CASTELLANE A OLLIOULES.**

**AVENANT N° 2**

au marché n°2010-AOO.01 signé le 29 mars 2010 par la Commune d'Ollioules et notifié à l'entreprise le 15 avril 2010.

**Ordonnateur : Monsieur le Maire d'OLLIOULES**

Entre les soussignés,

**Monsieur Robert BENEVENTI**, Maire d'Ollioules agissant en cette qualité,

**d'une part,**

et,

**Monsieur Serge GAFFUEL**, Directeur Général, agissant au nom de la société Var Aménagement Développement, sise l'Albatros – avenue d'Entrecasteaux – BP 1406 – 83056 TOULON Cedex,

**d'autre part,**

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

#### **ARTICLE I – OBJET DE L'AVENANT**

L'objet du présent avenant est :

- De modifier le bilan financier prévisionnel de la Tranche Conditionnelle n° 2 (TC2) du stade, suivant le tableau joint en annexe au présent avenant, afin de prendre en compte les coûts des assurances Dommages-Ouvrage et des travaux modificatifs demandés par la Mairie (éclairage 130 Lux, équipements de Football à 7, création de deux bureaux, création d'un local rangement supplémentaire sous l'escalier d'accès au parvis).

#### **ARTICLE II – CONDITIONS DE REGLEMENT**

Les conditions de règlement sont inchangées.

### ARTICLE III – MONTANT DE L'AVENANT

La passation de l'avenant présente les incidences financières suivantes au regard du marché initial (suivant détail du bilan annexé) :

Tranche Conditionnelle n°2 :

Montant initial TC n°2 (avenant n°1) :	2 426 112, 00 € TTC
Montant modifié TC n°2 :	2 474 772,00 € TTC

### ARTICLE IV – DELAI D'EXECUTION

Le délai d'exécution est modifié de la façon suivante :

- Tranche Conditionnelle n°2 (stade) : Livraison e n août 2013.

### ARTICLE V – CLAUSES ET CONDITIONS DIVERSES

Les clauses et conditions diverses du marché initial restent valables tant qu'il n'est pas dérogé par le présent avenant n°2.

A Ollioules,

Le .....

en ..... exemplaires originaux.

Le Mandataire,  
Le Directeur Général,  
De V.A.D.

Serge GAFFUEL

Le Maire d'Ollioules,

Robert BENEVENTI

Annexe : Bilan prévisionnel rectifié : Tranche Conditionnelle n° 2



**COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR**  
**DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES**

**N° 13/07/1.4**

**SEANCE DU 29 JUILLET 2013**

**L'AN DEUX MILLE TREIZE ET LE VINGT NEUF JUILLET à 18 HEURES**

NOMBRE DE CONSEILLERS			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTE(S)	ABSENT(S)
33	24	9	0

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

**PRESENTS :**

Robert BENEVENTI, Richard TOGNETTI, Annick BUISSON-ETIENNE, Erick JALLIFFIER-VERNE, Jean-Paul LEFEVRE, Ginette AUDIGIER, Robert TEYSSIER, Geneviève BARBIER, Nicole BERNARDINI, Gilbert TROTOBAS, Monique MACIA, Jeannine BAUDRAND, Michel THUILLIER, Dominique RIGHI, Robert ARPINO, Florence GARRONE, Michel OLLAGNIER, Carine BESSON, Pascale COGOTTI, Gérald LERDA, Fabien DURBEC, Mireille PEIRANO, Catherine MARCHAL, Régis BRUN.

**REPRESENTE(S) :**

Jean-Michel HUGUET, Philippe ROY, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CRÉVET, Hélène REZE, Béatrice MATTEI, Sandrine FERRIER, Christine DEL NERO, Christine PAQUET-ROQUEBERT,

<b>VOTE :</b>			
<b>UNANIMITE : OUI</b>	<b>POUR :</b>	<b>CONTRE(S) :</b>	
<b>ABSTENTION(S) :</b>	<b>BLANC(S) :</b>		

**OBJET : Avenants n° 1 au marché de travaux avec les entreprises MEDITERRANEE ENVIRONNEMENT, LITTORAL BATIMENT, SNEF et PROVENCE TOITURE concernant les travaux de construction du stade sur le site de la Castellane**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les marchés de travaux concernant la construction du stade sur le site de la Castellane ont été notifiés :

- Pour le lot n° 1 « stade/VRD » à l'entreprise MEDITERRANEE ENVIRONNEMENT pour un montant de 996.822,86 € TTC ;
- Pour le lot n° 2 « gros œuvre, maçonnerie, faïence » à l'entreprise LITTORAL BATIMENT pour un montant de 599.056,38 € TTC ;
- Pour le lot n° 3 « étanchéité » à l'entreprise LITTORAL BATIMENT pour un montant de 599.056,38 € TTC ;
- Pour le lot n° 4 « électricité » à l'entreprise SNEF pour un montant de 54.271,09 € TTC
- Pour le lot n° 5 « plomberie, chauffage, ventilation » à l'entreprise TCF pour un montant de 114.415,34 € TTC ;
- Pour le lot n° 6 « menuiseries extérieures, serrurerie » à l'entreprise PROVENCE TOITURE pour un montant de 103.262,64 € TTC ;
- Pour le lot n° 7 « menuiseries bois intérieures » à l'entreprise MBM pour un montant de 40.209,52 € TTC ;

- Pour le lot n° 8 « peintures, faux-plafonds » à l'entreprise MASTER TCE pour un montant de 8.399,51 € TTC ;
- soit pour l'ensemble des lots un montant TTC de 1.972.318,53 €.

Conformément à l'article 118 du Code des marchés publics, il convient de prévoir les avenants n° 1 aux lots n° 1, 2 et 4 à savoir :

Pour le lot n° 1, il convient de prendre en compte les modifications suivantes :

- aménagements (socles pour buts et tracés) pour terrain de football à 7 ;
- suppression du muret de soutènement à l'angle du parvis du projet suite à des venues d'eau souterraine ;
- liaisons éclairages local rangement ;

pour un total de - 2.235,68 € TTC portant le lot n° 1 à 994.587,18€ TTC.

Pour le lot n° 2, il convient de prendre en compte les modifications suivantes :

- réalisation d'une cloison séparatrice entre les bureaux et d'un doublage en périphérie afin de rajouter 2 bureaux dans les locaux situés sous les gradins ;
- création d'un mur de soutènement à l'angle du parvis du projet suite à des venues d'eau souterraine ;
- création local rangement sous escalier parvis ;

pour un total de 21.050,56 € TTC portant le lot n° 2 à 620.106,94 € TTC.

Pour le lot n° 4, il convient de prendre en compte les modifications suivantes :

- aménagement électrique des 2 bureaux et suppression de la prestation de réception de la télévision ;
- équipement électrique local rangement sous escalier parvis ;
- pour un montant de 3.010,34 € TTC portant le lot n° 4 à 57.281,44 € TTC.

Pour le lot n° 6, il convient de prendre en compte les modifications suivantes :

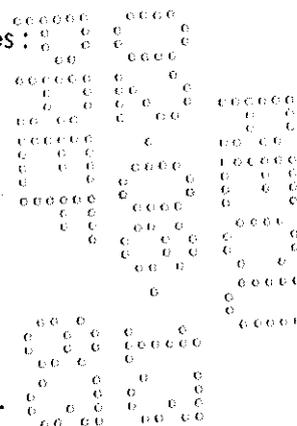
- porte d'accès local rangement escalier parvis ;

pour un montant de 1.309,62 € TTC portant le lot n° 6 à 104.572,26 € TTC.

Soit :

Montant initial du marché	1.972.318,53 € TTC
. Avenant n° 1 au lot n° 1	- 2.235,68 € TTC
. Avenant n° 1 au lot n° 2	+ 21.050,56 € TTC
. Avenant n° 1 au lot n° 4	+ 3.010,34 € TTC
. Avenant n° 1 au lot n° 6	+ 1.309,62 € TTC
Nouveau montant du marché	1.995.453,37 € TTC

représentant une plus-value de 1,17 % du montant du marché initial.



Il est proposé à l'assemblée :

- d'approuver les avenants n° 1 aux marchés de travaux signés avec les entreprises MEDITERRANEE ENVIRONNEMENT, LITTORAL BATIMENT, SNEF et PROVENCE TOITURE.

L'ASSEMBLEE,

OUI L'EXPOSE DE SON PRESIDENT,

APRES DELIBERE,

1. APPROUVE les avenants n° 1 au marché de travaux avec les entreprises MEDITERRANEE ENVIRONNEMENT, LITTORAL BATIMENT, SNEF et PROVENCE TOITURE concernant la construction du stade sur le site de la Castellane.
2. AUTORISE Var Aménagement Développement, mandataire de la Ville pour cette opération, à signer les avenants n° 1 aux marchés de travaux susmentionnés et tels qu'annexés à la présente délibération.



Maître d'Ouvrage : COMMUNE D'OLLIOULES

---

Mandataire du Maître d'Ouvrage : VAR AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT

MARCHE INITIAL N° 12.2114

Notifié le : 6 septembre 2012

---

Titulaire du Marché : MEDITERRANEE ENVIRONNEMENT

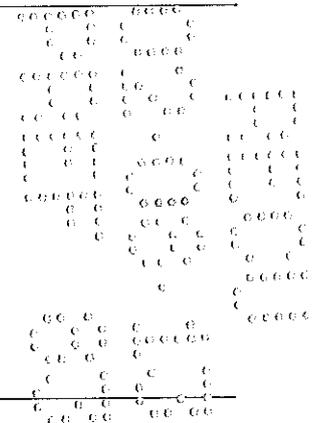
---

Opération n° 541C : CONSTRUCTION D'UN STADE A OLLIOULES (TC n° 2)

---

Objet : Avenant n° 1 au marché de travaux n° 12.2114

Lot n° 1 : Stade, V.R.D.



---

Montant initial du marché : 833 463,93 € HT

Avenant n° 1 : - 1 869,30 € HT

Nouveau montant du marché : 831 594,63 € HT

---

Articles 20 et 118 du Code des Marchés Publics

# EXPOSE

Les travaux de construction d'un stade, de ses vestiaires et gradins, sur le site de la Castellane à Ollioules (tranche conditionnelle n° 2) ont commencé le 7 septembre 2012 (y compris un mois de préparation du chantier).

En cours de chantier, les utilisateurs ont souhaité pouvoir utiliser le futur terrain pour la pratique du Football à 7, non prévue au Marché de l'entreprise. En accord avec le Maître d'Ouvrage, il s'avère nécessaire de prévoir les aménagements (socles pour buts et tracés) pour deux terrains de Football à 7 (1 par demi-terrain).

Par ailleurs, toujours en cours de chantier, des venues d'eau souterraine ont été constatées dans le talus à l'arrière des vestiaires et du parvis du projet. En conséquence, le muret de soutènement à l'angle du parvis, initialement prévu constitué de madriers, ne s'avère pas adapté à l'hydrologie du site.

Il est donc nécessaire de remplacer cet ouvrage par un mur de soutènement en béton armé revêtu d'un enduit façon pierre identique au reste des murs, permettant de pérenniser le talus et la tenue du parvis. Cette prestation est donc supprimée du lot n° 1 (poste 1.9.9. de la D.P.G.F.) et transférée au lot Gros-cœuvre (lot n° 2).

Enfin, à la demande du Maître d'Ouvrage, un local rangement est à créer sous l'escalier reliant le parvis au stade. Il s'avère donc nécessaire de réaliser des liaisons enterrées extérieures pour alimenter les éclairages du local.

## Article 1

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte la prise en compte des travaux modificatifs suivants :

- Terrassement, réservation et coulage de massif béton pour les buts : .....	+ 2 000,00 € HT
- Traçage de l'aire de Football de jeu à 7 : .....	+ 3 300,00 € HT
- Suppression muret de soutènement (poste 1.9.9. de la D.P.G.F.) : .....	- 8 000,00 € HT
- Liaison éclairages local rangement : .....	+ 1 830,70 € HT

Soit un montant total de : - 1 869,30 € HT

## Article 2

Les conditions d'exécution du marché défini ci-dessus sont modifiées par les nouvelles dispositions précisées dans les articles suivants :

## Article 3 – Montant de l'avenant

Montant de l'avenant n° 1 HT : .....	-1 869,30 €
TVA à 19,6 % : .....	-366,38 €
Montant de l'avenant n° 1 TTC : .....	-2 235,68 €

#### Article 4 – Nouveau montant du marché

Montant initial du marché HT : ..... 833 463,93 €  
Avenant n° 1 HT : ..... -1 869,30 €  
  
Nouveau montant du marché HT : ..... 831 594,63 €  
TVA à 19,6 % : ..... 162 992,55 €  
Total TTC : ..... 994 587,18 €

Le montant de l'avenant n° 1 représente - 0,22 % du montant du marché initial.

#### Article 5

Les prix du présent avenant sont réputés comprendre toutes les dépenses résultant de l'exécution des travaux définis dans le marché initial y compris l'avenant n° 1.

Le présent avenant est réputé régler la totalité des problèmes résultant des modifications connues au jour de sa signature. Aussi, les parties renoncent à tous recours contentieux concernant de près ou de loin ces nouvelles dispositions.

#### Article 6

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

Fait à TOULON, le .....

Le Titulaire du Marché,  
L'entreprise Méditerranée Environnement

Christian LAJUS

P/o Le Pouvoir Adjudicateur,  
Le Directeur Général de V.A.D.

Serge GAFFUEL

- PJ : - Devis n° 13.02.0083 de l'entreprise  
- Devis n° 13.02.0084 de l'entreprise  
- Devis n° 13.07.4146 de l'entreprise  
- Analyse des devis par la Maîtrise d'œuvre  
- Plan d'implantation du mur de soutènement  
- Délibération du Maître d'Ouvrage



Ollioules, le 16 juillet 2013  
N/Réf. : DC/.. - O12014

**VAR AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT**  
A l'attention de Monsieur CHABERT  
Rue d'Entrecastreaux  
BP 1406  
83056 TOULON CEDEX

DEVIS ( non approuvé ) N°: 13.07.4146  
O12014

Const. stade sur site de la Castellane - LOT 1  
Réseau de réservation électrique pour local de rangement

N°	Désignation	U	Qté	P.U.	Montant
	Ouverture et fermeture de tranchée	ml	18	20,15	362,700
	Fourniture et pose d'un fourreau TPC D63	ml	18	8,50	153,000
	Regard de mise en attente devant le TGBT et devant le local de rangement 600x600	unit	2	657,50	1 315,000
	Ce devis ne comprend pas les pénétrations dans le bâtiment Attention: ces travaux peuvent engendrer des retard sur la mise en oeuvre des enrobés				

Total H.T. Euros ..... 1 830,70  
T.V.A. 19,80 % ..... 358,82  
Total T.T.C. Euros ..... 2 189,52

*Devis valide selon  
analyse IRIS CONSULT*

~~CHRISTOPHE CAIRE  
ARCHITECTURE sarl  
Avenue de Luxembourg  
12, Lotissement Le José  
83500 LA SEYNE / MER  
TEL 04 94 21 33 71~~

~~MEDITERRANEE ENVIRONNEMENT  
126, Chemin Lou Fœvi  
83190 OLLIOULES  
Tél. 04 94 63 46 67 Fax 04 94 63 03 14  
SIRET 304 601 206 00036 - RCS 74 B 154~~

Page n°1 sur 1

Maître d'Ouvrage : COMMUNE D'OLLIOULES

---

Mandataire du Maître d'Ouvrage : VAR AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT

MARCHE INITIAL N° 12.2115

Notifié le : 6 septembre 2012

---

Titulaire du Marché : LITTORAL BATIMENT

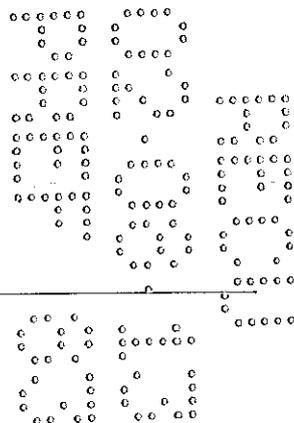
---

Opération n° 541C : CONSTRUCTION D'UN STADE A OLLIOULES (TC n° 2)

---

Objet : Avenant n° 1 au marché de travaux n° 12.2115

Lot n° 2 : Gros-œuvre / Maçonnerie / Faïence



---

Montant initial du marché :	500 883,26 € HT
-----------------------------	-----------------

Avenant n° 1 :	17 600,80 € HT
----------------	----------------

Nouveau montant du marché :	518 484,06 € HT
-----------------------------	-----------------

---

Articles 20 et 118 du Code des Marchés Publics

**Article 4 – Montant de l’avenant**

Montant de l’avenant HT : ..... 17 600,80 €  
TVA à 19,6 % : ..... 3 449,76 €  
Montant de l’avenant TTC : ..... 21 050,56 €

**Article 5 – Nouveau montant du marché**

Montant initial du marché HT : ..... 500 883,26 €  
Montant de l’avenant n° 1 HT : ..... 17 600,80 €  
  
Nouveau montant du marché HT : ..... 518 484,06 €  
TVA à 19,6 % : ..... 101 622,88 €  
Nouveau montant du marché TTC : ..... 620 106,94 €

Le montant de l’avenant n° 1 représente + 3,51 % du montant du marché initial.

**Article 6**

Les prix du présent avenant sont réputés comprendre toutes les dépenses résultant de l’exécution des travaux définis dans le marché initial y compris l’avenant n° 1.

Le présent avenant est réputé régler la totalité des problèmes résultant des modifications connues au jour de sa signature. Aussi, les parties renoncent à tous recours contentieux concernant de près ou de loin ces nouvelles dispositions.

**Article 7**

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu’elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

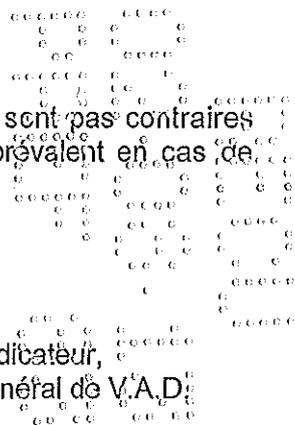
Fait à TOULON, le .....

Le Titulaire du Marché,  
L’entreprise LITTORAL BATIMENT

P/o Le Pouvoir Adjudicateur,  
Le Directeur Général de V.A.D.

Frédéric RUCHOU

Serge GAFFUEL



- PJ : - Devis n° 2013020, n° 2013041 et n° 2013045 de l’entreprise  
- Analyse du devis par la Maîtrise d’œuvre  
- Plan d’implantation du mur de soutènement  
- Délibération du Maître d’Ouvrage



# Littoral Bâtiment

Entreprise générale du bâtiment

## DEVIS

LA SEYNE SUR MER, le 01/07/13

Référence : 2013020

VAD

Avenue d'Entrecasteaux

BP 1406

83056 TOULON CEDEX

Objet du devis

-- STADE DE LA CASTELLANE A OLLIOULES --

réf.	Désignation	U	Prix unit.	Quantité	Montant H.T.
	--- AMENAGEMENT DE BUREAUX ---				
	Confection de doublage de 100+13 en placomur collé y compris jointement par bandes et deux passes	M2	47,00	50,40	2 368,80
	Confection d'un cloison séparatrice de 73 avec laine de verre et placo THD 1 feuille par face y compris jointement par bandes et de deux passes d'enduit	M2	60,00	17,70	1 062,00
	<b>Sous-total</b>				<b>3 430,80</b>

*Quantités conformes au plus valables par le maître d'ouvrage  
 Prix unitaires en rapport avec ceux de  
 la DPGF d'origine.  
 Devis unitaire*

CHRISTOPHE CAIRÉ  
 ARCHITECTURE sarl  
 Avenue de Luxembourg  
 12, Lotissement La Jégé

Total H.T.	83500 LA SEYNE / MER	21430,80
T.V.A. 1 : 19,60 %	TEL 04 94 21 33	672,44
Total T.T.C.		4 103,24
Met à payer (Euros)		4 103,24



# Littoral Bâtiment

Entreprise générale du bâtiment

## DEVIS

LA SEYNE SUR MER, le 16/07/13

Référence : 2013045

**VAD**

Avenue d'Entrecasteaux  
BP 1406  
83056 TOULON CEDEX

Objet du devis :

---- STADE DE LA CASTELLANE ----

Réf.	Désignation	U	Prix unit.	Quantité	Montant H.T.
	-- A VOTRE DEMANDE DE TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES --				
	<b>OUVERTURE SOUS ESCALIER :</b>				
1	Percement d'une porte de 2.10 X 1.00 de passage au droit du mur en béton armé du grand escalier soit, traçage sur site découpe à la scie à diamant du vollo BA ( Location à la journée de la scie avec disque diamant ép 0.20cm )	Ff	1 600,00	1,00	1 600,00
2	Démolition par marteau piqueur du morceau de volle avec évacuation des gravats par l'escalier	Ff	400,00	1,00	400,00
3	Reprise des tableaux 3 faces au mortier de ciment	Ff	120,00	1,00	120,00
	<b>Sous-total</b>				<b>2 120,00</b>
	<b>BETON DALLAGE SOUS ESCALIER soit environ 40 M2:</b>				
4	Fourniture et mise de tout venant en fond de dallage sur 0.50cm environ	M3	35,00	30,00	1 050,00
5	Fourniture et mise en place d'un béton épaisseur 0.15cm avec treillis soudés ST25 finition du béton taloché béton sera coulé par en haut avec pompe et tuyau	M2	50,00	40,00	2 000,00
	<b>Sous-total</b>				<b>3 050,00</b>
	Délai de travaux 8 Jours				

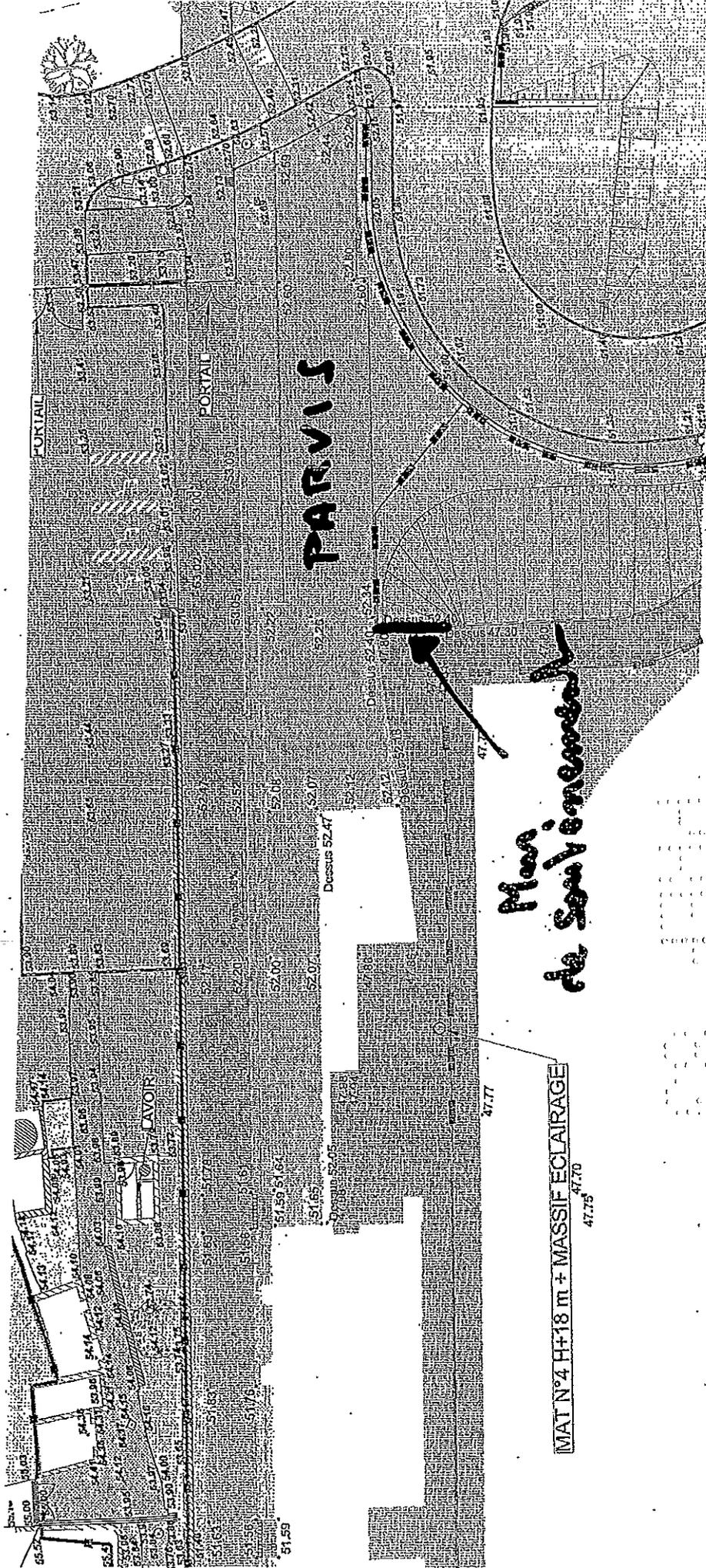
*Devis validé selon analyse par mail  
du 16. Juillet 2013*

CHRISTOPHE CAIRE  
ARCHITECTURE sarl  
Avenue de Luxembourg  
12, Lotissement Le José  
83500 LA SEYNE / MER

TEL 04 94 21 33 71

118 chemin de La Farède 83500 LA SEYNE SUR MER - Tél : 04.94.94.78.91 - Fax : 04.94.94.79.01  
SIRET : 512 948 522 00010 - APE : 4399C

Total H.T.	5 170,00
T.V.A. 1 : 19,60 %	1 013,32
Total T.T.C.	6 183,32
<b>Net à payer (Euros)</b>	<b>6 183,32</b>



PARVIS

Plan de Soulèvement

MAT N°4 H+18 m + MASSIF ECLAIRAGE  
47.75 47.70

PORTAL

PORTAL

LAVOIR

51.59

51.59 51.64

51.65

52.07

Desus 52.47

52.00

52.08

52.07

52.12

52.13

52.14

52.15

52.16

52.17

52.18

52.19

52.20

52.21

52.22

52.23

52.24

52.25

52.26

52.27

47.77

47.77

52.10

52.11

52.12

52.13

52.14

52.15

52.16

52.17

52.18

52.19

52.20

52.21

52.22

52.23

52.24

52.25

52.26

52.27

52.28

52.29

52.30

52.31

52.32

52.33

52.34

52.35

52.36

52.37

52.38

52.39

52.40

52.41

52.42

52.43

52.44

52.45

52.46

52.47

52.48

52.49

52.50

52.51

52.52

52.53

52.54

52.55

52.56

52.57

52.58

52.59

52.60

52.61

52.62

52.63

52.64

52.65

52.66

52.67

52.68

52.69

52.70

52.71

52.72

52.73

52.74

52.75

52.76

52.77

52.78

52.79

52.80

52.81

52.82

52.83

52.84

52.85

52.86

52.87

52.88

52.89

52.90

52.91

52.92

52.93

52.94

52.95

52.96

52.97

52.98

52.99

53.00

53.01

53.02

53.03

53.04

53.05

53.06

53.07

53.08

53.09

53.10

53.11

53.12

53.13

53.14

53.15

53.16

53.17

53.18

53.19

53.20

53.21

53.22

53.23

53.24

53.25

53.26

53.27

53.28

53.29

53.30

53.31

53.32

53.33

53.34

53.35

53.36

53.37

53.38

53.39

53.40

53.41

53.42

53.43

53.44

53.45

53.46

53.47

53.48

53.49

53.50

53.51

53.52

53.53

53.54

53.55

53.56

53.57

53.58

53.59

53.60

53.61

53.62

53.63

53.64

53.65

53.66

53.67

53.68

53.69

53.70

53.71

53.72

53.73

53.74

53.75

53.76

53.77

53.78

53.79

53.80

53.81

53.82

53.83

53.84

53.85

53.86

53.87

53.88

53.89

53.90

53.91

53.92

53.93

53.94

53.95

53.96

53.97

53.98

53.99

54.00

54.01

54.02

54.03

54.04

54.05

54.06

54.07

54.08

54.09

54.10

54.11

54.12

54.13

54.14

54.15

54.16

54.17

54.18

54.19

54.20

54.21

54.22

54.23

54.24

54.25

54.26

54.27

54.28

54.29

54.30

54.31

54.32

54.33

54.34

54.35

54.36

54.37

54.38

54.39

54.40

54.41

54.42

54.43

Maître d'Ouvrage : COMMUNE D'OLLIOULES

---

Mandataire du Maître d'Ouvrage : VAR AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT

MARCHE INITIAL N° 12.2117

Notifié le : 6 septembre 2012

---

Titulaire du Marché : SNEF

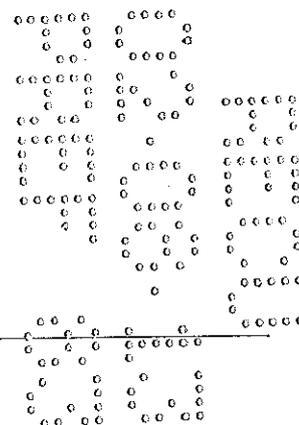
---

Opération n° 541C : CONSTRUCTION D'UN STADE A OLLIOULES (TC n° 2)

---

Objet : Avenant n° 1 au marché de travaux n° 12.2117

Lot n° 4 : « Electricité »



---

Montant initial du marché :	45 377,17 € HT
-----------------------------	----------------

Avenant n° 1 :	2 517,01 € HT
----------------	---------------

Nouveau montant du marché :	47 894,18 € HT
-----------------------------	----------------

---

Articles 20 et 118 du Code des Marchés Publics

**Article 5**

Les prix du présent avenant sont réputés comprendre toutes les dépenses résultant de l'exécution des travaux définis dans le marché initial y compris l'avenant n° 1.

Le présent avenant est réputé régler la totalité des problèmes résultant des modifications connues au jour de sa signature. Aussi, les parties renoncent à tous recours contentieux concernant de près ou de loin ces nouvelles dispositions.

**Article 6**

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

Fait à TOULON, le .....

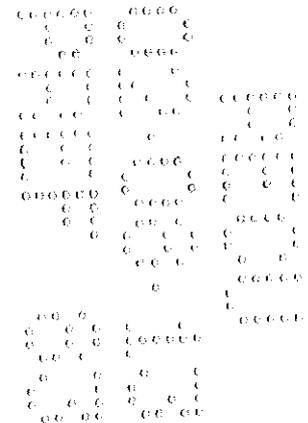
Le Titulaire du Marché,  
L'entreprise SNEF

Po/ Le Pouvoir Adjudicateur,  
Le Directeur Général de V.A.D.

Denis MARTINEZ

Serge GAFFUEL

- PJ :- Devis du 15/02/13 de l'entreprise  
- Devis du 15/07/13 de l'entreprise  
- Analyse du devis par la Maîtrise d'œuvre  
- Accord du Maître d'Ouvrage





Objet : Travaux supplémentaires électrique stade d'été n°2  
 LOT N° : Courant Fort - Courant Faible  
 Adresse : STADE OLLIVIERES Zone C 17F  
 Référence : Travaux supplémentaires stade d'été n°2  
 Correspondance : 33 170155A  
 TEL : 04 91 61 66 50  
 DATE : 15 07 2013  
 Cadre de décomposition de prix global et forfaitaire

MONTANT HT : 971,88 €

Page 1 sur 1

Quantité	DESIGNATION	U	Quantité	PRIX € HT		Total Chapitre
				Unitaire	Total	
	Travaux supplémentaires stade d'été n°2					
	Dispersion des travaux					
	<b>LOT 4A - ELECTRICITE - COURANTS FORTS &amp; COURANTS FAIBLES</b>					
	Équipement avec câble d'acier					
	- SALLUM (2)	m	1	3142 €	3142 €	
	- FCI	m	1	0000 €	0000 €	
	Lance à haute pression					
	étanche 240Pa x 65	m	2	14275 €	28550 €	
	brés	m	3	12600 €	37800 €	
	eq. portable sous vide					
	repère (câbles électrique avec protection et câble d'acier)	m	1	24700 €	24700 €	
	repère plus et schéma	m	1	0000 €	0000 €	
	<b>MONTANT TOTAL OPTION 4 - LOT 4A - € HT</b>					<b>971,88 €</b>

**SNEP**  
 ZA JEAN MONNET SUD  
 147 Avenue de Roule  
 83500 LA SEYNE SUR MER  
 Tél. 04 91 61 66 50 Fax 04 91 61 66 51  
 SIRET 806 000 000 01187

Les quantités sont conformes aux nécessités de chantier et fonction de la demande complémentaire de maître d'ouvrage.

Les prix unitaires sont établis sur la base du marché, en fonction des adaptations rendues nécessaires pour l'avancement des travaux.

Le devis peut être accepté au **971,88 € HT**

**CHRISTOPHE CAIRE**  
 ARCHITECTURE sarl  
 Avenue de Luxembourg  
 12, Lotissement Le José  
 83500 LA SEYNE SUR MER  
 TEL. 04 94 21 33 71



**Objet :** travaux supplémentaire électrique stade d'olloule  
**LOT N° :** Courant fort - Courant faible  
**Affaire :** STADE OLLIOULES 2eme CCTP  
**Devis N° :** travaux supplémentaire stade d'olloule  
**Correspondant :** MMOUSSA  
**TEL :** 04 91 61 65 50  
**DATE :** 15 02 2013  
 Cadre de décomposition du prix global et forfaitaire

A l'attention de M. CAIRE

page n° 49 rd

Famille	Chapitre	DESIGNATION	U	Quantité	PRIX € HT		Total
					Unitaire	Total	Total Chapitre
		travaux supplémentaire stade d'olloule					
		Désignation des travaux					
		<b>LOT 4A - ELECTRICITE - COURANTS FORTS &amp; COURANTS FAIBLES</b>					
ppp	ppp	bureau supplémentaire	u	1	25,83 €	25,83 €	
ppp	ppp	- SA LUM (P)	u	2	52,00 €	104,00 €	
ppp	ppp	- PCT	u	2	63,25 €	126,50 €	
ppp	ppp	- bloc da 2 PCT	u	2	55,25 €	110,50 €	
ppp	ppp	prise informatique	u	2			
ppp	ppp	4x2.B. Luminaires	u	1	105,75 €	105,75 €	
ppp	ppp	écranche 2x43w Ip65	u	1			
ppp	ppp	convecteur 1000 watts	u	2	219,25 €	438,50 €	
ppp	ppp	déclencheur manuel	u	2	32,50 €	65,00 €	
ppp	ppp	réprise câblage électrique	u	1	235,00 €	235,00 €	
ppp	ppp	réprise protection tableaux électrique	u	1	225,00 €	225,00 €	
ppp	ppp	moins valeur sur un base	u	1	65,00 €	-65,00 €	
ppp	ppp	réprise plan et schéma	u	1	130,00 €	130,00 €	
		<b>MONTANT TOTAL OPTION 1 - LOT 4A - € HT.</b>					<b>2154,36</b>

## ingénieurs associés *A l'attention de M. TEYSSIER, M. CHABERT, M. CAIRE*

La Seyne, le 15 mars 2013  
Réf. : 5962-20130315-SI-DET

**Objet: CONSTRUCTION DU STADE DE LA CASTELLANE A OLLIOULES**  
**Projet d'avenant – Création de 2 bureaux**

Messieurs,

L'entreprise SNEF nous a fourni un projet d'avenant concernant l'équipement de 2 bureaux à créer en remplacement d'un local de stockage.

Le bordereau comporte des prix mentionnés au marché ainsi que des compléments de câblage et de protection électrique nécessaire à la mise en œuvre des nouveaux équipements.

Les prestations proposées sont conformes à la demande du Maître d'Ouvrage et au prix marché.

Suite à la décision du 15 mars 2013 du Maître d'Ouvrage, la prestation de réception télévision a été supprimée.

Restant à votre disposition, veuillez recevoir, Messieurs, mes cordiales salutations.

POUR ADRET  
Serge IPOLITI

**ADRET**  
**INGENIEURS ASSOCIES**  
837, avenue de Bruxelles  
ZAC des Playes  
83500 LA SEYNE SUR MER  
Tél. 04 94 10 87 50 Fax 04 94 10 87 51

**COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR**  
**DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES**

**N° 13/07/1.5**

**SEANCE DU 29 JUILLET 2013**

**L'AN DEUX MILLE TREIZE ET LE VINGT NEUF JUILLET à 18 HEURES**

NOMBRE DE CONSEILLERS			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTE(S)	ABSENT(S)
33	24	9	0

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

**PRESENTS :**

Robert BENEVENTI, Richard TOGNETTI, Annick BUISSON-ETIENNE, Erick JALLIFFIER-VERNE, Jean-Paul LEFEVRE, Ginette AUDIGIER, Robert TEYSSIER, Geneviève BARBIER, Nicole BERNARDINI, Gilbert TROTOBAS, Monique MACIA, Jeannine BAUDRAND, Michel THUILLIER, Dominique RIGHI, Robert ARPINO, Florence GARRONE, Michel OLLAGNIER, Carine BESSON, Pascale COGOTTI, Gérald LERDA, Fabien DURBEC, Mireille PEIRANO, Catherine MARCHAL, Régis BRUN.

**REPRESENTE(S) :**

Jean-Michel HUGUET, Philippe ROY, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET, Hélène REZE, Béatrice MATTEI, Sandrine FERRIER, Christine DEL NERO, Christine PAQUET-ROQUEBERT,

<b>VOTE :</b>			
<b>UNANIMITE : OUI</b>	<b>POUR :</b>	<b>CONTRE(S)</b>	
<b>ABSTENTION(S) :</b>		<b>BLANC(S) :</b>	

**OBJET : Marché complémentaire n° 1 au lot n° 2 « espaces verts/jeux d'enfants/mobilier » concernant les travaux d'aménagement du site de la Castellane (Tranche Ferme) et de réhabilitation de la bergerie**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre du marché de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la société VAR AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT (VAD) relatif à l'aménagement du terrain de la Castellane et à la réhabilitation de la bergerie – Tranche Ferme (VRD) :

- par délibération du 5 Décembre 2011, l'assemblée délibérante a autorisé la signature par VAD, mandataire de la Ville, du marché relatif au lot n° 2 « Espaces verts/jeux d'enfants/mobilier » attribué à l'entreprise GUYOMAR pour un montant de 800.278,14 € TTC ;
- par délibération du 30 Juillet 2012, l'assemblée délibérante a autorisé la signature par VAD, mandataire de la Ville, de l'avenant n° 1 au marché relatif au lot n°2 avec l'entreprise GUYOMAR portant sur la modification des délais d'exécution des travaux.

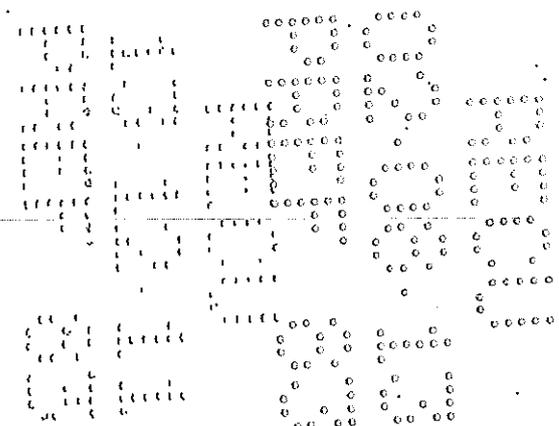
La réalisation des aménagements paysagers du futur groupe scolaire et du parking sud (options n° 2.3 et 2.5 non retenues lors de l'attribution du marché) nécessite la passation d'un marché de prestations similaires au sens de l'article 35 II 6° du Code des marchés publics.



COMMUNE DE OLLIOULES  
LA CASTELLANE  
OPTION 2.3  
GROUPE SCOLAIRE

GDPGF

N° du poste	DESCRIPTION DES OUVRAGES AMENAGEMENTS PAYSAGERS	U	Q	P.U.P.B	MONTANT H.T.
<b>LOT PLANTATIONS</b>					
<b>I TRAVAUX PRELIMINAIRES</b>					
I.1	Installation de chantier, implantation plusage	f	1	210,00	210,00
I.3	Taille des oliviers et broyage sur place Ø de 80 à 100	u	13	80,00	1 040,00
I.4	Mise en motte grillagée des oliviers à transporter	u	23	170,00	3 910,00
I.5	Mise en stock des oliviers en motte et arrosage temporaire	u	0	260,00	0,00
<b>SOUS-TOTAL TRAVAUX PRELIMINAIRES</b>					
<b>II TERRASSEMENT ET MACONNERIE</b>					
II.1	Gradin 0,4m en béton coulé en place courbe finition lisse	m	0	325,00	0,00
II.2	Reprise du fond de forme 0,4 m épaisseur	m²	1211	0,40	484,40
II.3	Création du bassin 9m3 avec installation de tête	M3	0	660,00	0,00
II.4	Réparation du échot à Elga	m²	0	240,00	0,00
<b>SOUS-TOTAL TERRASSEMENT ET MACONNERIE</b>					
<b>III TRAVAUX FORESTIERS</b>					
III.1	Etalage ou Abattage des jeunes pins et rebutage de la souche à 20cm	u	0	25,00	0,00
III.2	Nidoyage des arbres existants : branches mortes, formation	m³	0	0,50	0,00
III.3	Broyage des petites sections de bois sur sols existants au broyeur mécanique	m³	0	0,15	0,00
<b>SOUS-TOTAL TRAVAUX FORESTIERS</b>					
<b>IV ARROSAGE</b>					
IV.1	Installation de tête dans local technique affecté à l'arrosage : clapet anti-retour, Détendeur, Filtration, pompe de redistribution, clapnettes PVC, vannes 1/4 de tour et y.c. maçonnerie anti-vandal pour l'ensemble et porte d'accès avec serrure.	U	0	7110,00	0,00
IV.2	Fourniture et mise en place de fourreau type 110 PM	ml	0	5,10	0,00
IV.3	Fourniture et mise en place du primaire Ø 50 PEHD 16 BARS	ml	0	0,50	0,00
IV.4	Fourniture et mise en place de regard de changement de direction rond 18 cm	U	0	14,70	0,00
IV.5	Fourniture et mise en place de clapet vanne 1"	U	0	130,00	0,00
IV.6	Fourniture et mise en place du secondaire Ø 32 PEHD 10 BARS	ml	0	1,70	0,00
IV.7	Fourniture et mise en place de clarinette galvanisée 2 voies	U	0	7,30	0,00
IV.8	Fourniture et mise en place de clarinette galvanisée 3 voies	U	0	10,60	0,00
IV.9	Fourniture et mise en place de vanne 1/4 1"	U	1	20,00	20,00
IV.10	Fourniture et mise en place de regard type jumbo avec couvercle anti-vandal	U	0	99,00	0,00
IV.11	Programmeur à piles 200 2 voies	U	0	189,00	0,00
IV.12	Fourniture et mise en place de regard type super jumbo	U	0	215,00	0,00
IV.13	Programmeur à piles 4 voies	U	0	225,00	0,00
IV.14	console de radio commande universelle	U	0	250,00	0,00
IV.15	Fourniture et mise en place électrovanne 1" et détendeur	U	1	182,00	182,00
IV.16	Fourniture et mise en place du secondaire Ø 25PEHD 6 BARS	ml	15	1,50	22,50
IV.17	Relevé et Plan de recatement informatique	F	0	150,00	0,00
IV.18	Essai et réglage	F	0	120,00	0,00
IV.19	Fourniture et mise en place micro-aspersion linéaire avec gouteurs intégrés 120 PEBD y.c. bouchon et crochet de fixation.	ml	1285	0,70	899,50
<b>SOUS-TOTAL ARROSAGE</b>					
<b>V PLANTATION</b>					
V.1	Fourniture de Amelanchier lamarckii tige fichée 300/350 20/25 4 TR M	U	0	372,00	0,00
V.2	Fourniture de d'Albizzia julibrissin tige 300 20/25 M	U	0	252,00	0,00
V.3	Fourniture de Celtis Australis tige fichée 25/30 M	U	0	372,00	0,00
V.4	Fourniture de Cercis siliquastrum tige fichée 18/20 M	U	1	300,00	300,00
V.5	Fourniture de Ficus carica 1/2 tige 12/14 C35	U	0	64,00	0,00
V.6	Fourniture de Quercus pubescens tige 20/25 4 TRANS M	U	0	324,00	0,00
V.7	Fourniture de Pinus pinea tige 25/30 300/350 C240	U	0	324,00	0,00
V.8	Fourniture de Prunus avium burfat 1/2 tige 12/14 C25	U	0	56,00	0,00
V.9	Fourniture de Prunus spondylioides tige 12/14 C 25	U	0	60,00	0,00
V.10	Fourniture de Platanus orientalis digitata tige fichée 25/30 M	U	0	372,00	0,00
V.11	Fourniture de Salix alba babylonica 3 tr tige 18/20 C160	U	0	204,00	0,00
V.12	Fourniture de Schinus molle tige 18/18 C90	U	0	156,00	0,00
V.13	Fourniture de Tilia cordata tige fichée m 20/25 c250	U	0	252,00	0,00
V.14	Fourniture de Zelkova crenata tige 4tr 18/20 pareca	U	0	165,00	0,00
V.15	Fourniture de Amelanchier lamarckii cèpée 20/25 4 tr 3 troncs	U	0	372,00	0,00
V.16	Fourniture de Cercis siliquastrum cèpée 25/30 4tr 3 troncs	U	0	710,00	0,00
V.17	Fourniture de Platanus acerifolia cèpée 20/25 3 troncs 14/16	U	0	207,00	0,00
V.18	Fourniture de Quercus pubescens cèpée 250/300 3 troncs c350	U	0	720,00	0,00
V.19	Fourniture de Salix alba babylonica cèpée 3 troncs à 12/14 300	U	0	477,00	0,00
V.20	Fourniture de Tilia cordata cèpée 18/20 3 troncs à 12/14	U	0	228,00	0,00
V.21	Fourniture de Zelkova serrata cèpée 18/20 3 troncs à 14/16	U	0	324,00	0,00
V.22	Fourniture de Platanus acerifolia cèpée 20/25 3 troncs à 14/16	U	0	324,00	0,00
V.23	Plantation des oliviers et autres fruitiers transplantés	U	223	0,00	1560,00



MICHEL GUYOMAR  
PÉPINIÈRES PAYSAGE

Vallée de Sauvebonne - 83400 HYERES  
Tél. 04 94 66 11 34 - Fax 04 94 66 11 87

COMMUNE DE OLLIOULES LA CASTELLANE OPTION 2.5 PARKING SUD		GDPGF			
N° du poste	DESCRIPTION DES OUVRAGES AMENAGEMENTS PAYSAGERS	U	Q	P.U.P.B	MONTANT N.T.
LOT PLANTATIONS					
VAR					
<b>I TRAVAUX PRELIMINAIRES</b>					
I.1	Installation de chantier, implantation piquetage	f	1	210,00	210,00
I.3	Taille des oliviers et broyage sur place Ø de 80 à 100	u	1	83,00	83,00
I.4	Mise en motte grillagée des oliviers à transplanter	u	1	170,00	170,00
I.5	Mise en stock des oliviers en motte et arrosage temporaire	u	0	200,00	0,00
<b>SOUS-TOTAL TRAVAUX PRELIMINAIRES</b>					
<b>II TERRASSEMENT ET MACONNERIE</b>					
II.1	Grad'n 0,4m en béton coulé en place courbe finition lisse	ml	0	325,00	0,00
II.2	Reprise du fond de forme 0,4 m épaisseur	m <sup>2</sup>	611	0,40	244,40
II.3	Création du bassin 9m3 avec installation de tête	m <sup>3</sup>	0	660,00	0,00
II.4	Restauration du échoir à Figue	m <sup>2</sup>	0	240,00	0,00
<b>SOUS-TOTAL TERRASSEMENT ET MACONNERIE</b>					
<b>III TRAVAUX FORESTIERS</b>					
III.1	Eclaircie ou Abattage des jeunes pins et reboutege de la souche à -20cm	u	5	25,00	125,00
III.2	Hachage des arbres existants : branches mortes, formation	m <sup>3</sup>	0	0,50	0,00
III.3	Broyage des petites sections de bois sur sols existants au broyeur mécanique	m <sup>3</sup>	0	0,15	0,00
<b>SOUS-TOTAL TRAVAUX FORESTIERS</b>					
<b>IV ARROSAGE</b>					
IV.1	Installation de tête dans local technique affecté à l'arrosage : clapet anti-retour, Détendeur, Filtration, pompe de redistribution, clarinettes PVC, vannes 1/4 de tour et y c, maçonnerie anti-vandal pour l'ensemble et porte d'accès avec serrure.	U	0	7110,00	0,00
IV.2	Fourniture et mise en place de fourreau type 110 PM	ml	0	5,10	0,00
IV.3	Fourniture et mise en place du primaire Ø 60 PEHD 16 BARS	ml	173	6,69	1124,60
IV.4	Fourniture et mise en place de regard de changement de direction rond 18 cm	U	2	14,70	29,40
IV.6	Fourniture et mise en place de clapet vanne 1"	U	0	130,00	0,00
IV.9	Fourniture et mise en place du secondaire Ø 32 PEHD 10 BARS	ml	5	1,70	8,50
IV.7	Fourniture et mise en place de clarinette galvanisée 2 voies	U	0	7,30	0,00
IV.8	Fourniture et mise en place de clarinette galvanisée 3 voies	U	0	10,60	0,00
IV.8	Fourniture et mise en place de vanne 1/4 1"	U	6	20,00	120,00
IV.10	Fourniture et mise en place de regard type jumbo avec couvercle anti-vandal	U	3	68,00	204,00
M.11	Programmeur à piles trois 2 voies	U	3	168,00	504,00
M.12	Fourniture et mise en place de regard type super jumbo	U	0	215,00	0,00
M.13	Programmeur à piles 4 voies	U	0	225,00	0,00
M.14	console de radio commande universelle	U	0	250,00	0,00
IV.15	Fourniture et mise en place électrovanne 1" et détendeur	U	6	162,00	972,00
M.18	Fourniture et mise en place du secondaire Ø 25 PEHD 6 BARS	ml	63	1,50	94,50
IV.17	Relève et Plan de recoulement informatique	F	1	150,00	150,00
IV.18	Essai et réglage	F	1	120,00	120,00
M.19	Fourniture et mise en place micro-aspiration linéaire avec goutteurs intégrés f20 PEHD y o.bouchon et crochet de fixation.	ml	693	-0,70	-485,10
<b>SOUS-TOTAL ARROSAGE</b>					
<b>V PLANTATION</b>					
V.1	Fourniture de Amelanchier lamarckii tige fêchée 300/350 20/25 4 TR M	U	0	372,00	0,00
V.2	Fourniture de d'Albizzia julibrissin tige 300 20/25 M	U	2	252,00	504,00
V.3	Fourniture de Celtis Australis tige fêchée 25/30 M	U	0	372,00	0,00
V.4	Fourniture de Cercis siliquastrum tige fêchée 18/20 M	U	0	300,00	0,00
V.5	Fourniture de Ficus carica 1/2 tige 12/14 C35	U	0	54,00	0,00
V.6	Fourniture de Quercus pubescens tige 20/25 4 TRANS M	U	0	324,00	0,00
V.7	Fourniture de Pinus pinaster tige 26/30 300/350 C240	U	0	324,00	0,00
V.8	Fourniture de Prunus avium bifida 1/2 tige 12/14 C25	U	0	54,00	0,00
V.9	Fourniture de Prunus avium bifida 1/2 tige 12/14 C25	U	0	60,00	0,00
V.10	Fourniture de Platanus orientalis digitata tige fêchée 25/30 M	U	0	372,00	0,00
V.11	Fourniture de Salix alba babylonica 3 tr tige 18/20 C160	U	0	204,00	0,00
V.12	Fourniture de Schinus molle tige 18/18 C90	U	2	150,00	312,00
V.13	Fourniture de Tilia cordata tige fêchée m 20/25 c250	U	14	252,00	3528,00
V.14	Fourniture de Zelkova crenata tige 4tr M18/20 gareca	U	0	165,00	0,00
V.15	Fourniture de Amelanchier lamarckii cèpée 20/25 4 tr 3 troncs	U	0	372,00	0,00
V.16	Fourniture de Cercis siliquastrum cèpée 25/30 4tr 3 troncs	U	0	710,00	0,00
V.17	Fourniture de Platanus acerifolia cèpée 20/25 3 troncs 14/16	U	0	237,00	0,00
V.18	Fourniture de Quercus pubescens cèpée 250/300 3 troncs c350	U	0	720,00	0,00
V.19	Fourniture de Salix alba babylonica cèpée 3 troncs à 12/14 300	U	0	477,00	0,00
V.20	Fourniture de Tilia cordata cèpée 18/20 3 troncs à 12/14	U	5	218,00	1090,00
V.21	Fourniture de Zelkova serrata cèpée 18/20 3 troncs à 14/16	U	4	324,00	1296,00
V.22	Travaux de plantations arbres fournis	U	27	68,00	1821,00
V.23	Plantation des oliviers et autres fruitiers transplantés	U	1	60,00	60,00

MICHEL GUYOMAR  
PÉPINIÈRES PAYSAGE  
Vallée de Sauebonne - 83400 HYERES  
Tél. 04 94 66 11 34 - Fax 04 94 66 11 87

COMMUNE DE OLLIOULES LA CASTELLANE OPTION 2.5 PARKING SUD		GDPGF			
N° du poste	DESCRIPTION DES OUVRAGES AMENAGEMENTS PAYSAGERS	U	Q	P.U.P.B	MONTANT H.T.
LOT PLANTATIONS		VAR			
<b>ARBUSTES :</b>				0,00	
V.24	Fourniture de Pistacia lentiscus p7	U	0	3,40	0,00
V.25	Fourniture de Viburnum tinus p7	U	0	3,40	0,00
V.26	Fourniture de Phytolera angustifolia P7	U	0	3,20	0,00
V.27	Fourniture de Myrtus communis p7	U	0	3,60	0,00
V.28	Fourniture de Cotinus coccinea vert C3 40/80	U	0	4,30	0,00
V.29	Fourniture de Cotinus coccinea royal purple C3 60/80	U	0	4,50	0,00
V.30	Fourniture de Chaenomeles japonica 'Falconnet charlet' C3 60/80	U	0	6,50	0,00
V.31	<b>TOTAL LOT PLANTATIONS</b>			37,00	0,00
<b>VIVACES :</b>				0,00	
V.32	Fourniture de Rosmarinus repens orléans P7	U	229	3,20	732,80
V.33	Fourniture de Lavandula Grosso seguret P7	U	137	2,60	356,20
V.34	Fourniture de Centaurea ruber P7	U	0	3,20	0,00
V.35	Fourniture de Cistes albidus P7	U	0	3,40	0,00
V.36	Fourniture de Iris germanica c3	U	229	3,70	847,30
V.37	Fourniture de Eriogon karwinskianus P7	U	229	2,60	595,40
V.38	Fourniture de Perovskia atriplicifolia c3	U	0	4,50	0,00
V.39	Fourniture de Cistes psilosephelus P7	U	0	3,40	0,00
V.40	Fourniture de Rosmarinus pyramidalis P7	U	702	2,90	2055,80
V.41	Fourniture de Agapanthus africanus blanche C2	U	0	6,30	0,00
V.42	Fourniture de Agapanthus africanus 'bleu de Porquerolles' c2	U	137	5,50	720,10
V.43	Fourniture de Perthenocissus tricuspidata 'valtehil' c2 60/80	U	0	6,60	0,00
V.44	Fourniture de Hemerocallis hybride du orange au jaune c2	U	229	4,50	1030,50
V.45	Fourniture de plant forestier Quercus pubescens rg 433	U	0	3,70	0,00
V.46	Fourniture de plant forestier Pinus pinaster rg 431	U	0	3,00	0,00
V.47	<b>TOTAL LOT VIVACES</b>			1102,00	732,80
V.48	Réalisation de semis hydraulique en deux passages	m²	1310	0,90	1179,00
<b>TOTAL LOT PLANTATIONS ET VIVACES</b>				1139,00	732,80
<b>VI TRAVAUX HORTICOLES</b>					
VI.1	Mise en place de terre végétale issue du site 3,8 m³/arbres	m³	98	7,00	686,00
VI.2	Mise en place de terre végétale issue du site 0,4 m épaisseur pour massifs arbustifs	m³	244	7,00	1708,00
VI.3	Amendement organique et minérale de la terre récupérée 20kg/m³ à mélanger sur place	kg	6340	0,10	634,00
VI.4	Tuteurage quadrépode complet	u	27	33,00	891,00
VI.5	Paillage pouzzolanique 25/50 sur 10cm pour massif arbustif	m²	611	5,50	3360,50
VI.6	Protection des plants forestiers	u	0	4,40	0,00
<b>TOTAL TRAVAUX HORTICOLES H.T.</b>					5379,50
<b>VII ENTRETIEN 1 An</b>					
VII.1	Nettoyage, binage, désherbage, tuteurs	m²	611	2,10	1283,10
VII.2	Intervention de taille sur arbustes	m²	611	0,17	103,87
VII.3	Fumure d'entretien minérale	m²	611	0,28	171,08
VII.4	Maintenance irrigation	m²	611	0,19	116,09
<b>TOTAL ENTRETIEN H.T.</b>					1674,14
<b>VIII MOBILIER</b>					
VIII.1	Banc bois 2m	U	0	469,00	0,00
VIII.2	Poubelle	U	0	693,00	0,00
VIII.3	Table de pique nique et protection métallique des pieds	U	0	609,00	0,00
VIII.4	Table de pique nique et protection métallique des pieds handi	U	0	650,00	0,00
VIII.5	Signalisation informative A3	U	0	358,00	0,00
VIII.6	Signalisation informative A2	U	0	588,00	0,00
VIII.7	Jeux 1 Cabane bois 125 x 145 h 150 mélèze	U	0	2161,00	0,00
VIII.8	Jeux 2 Animaux sur ressorts	U	0	774,00	0,00
VIII.9	Jeux 3 Animaux à calmer	U	0	2313,00	0,00
VIII.10	Jeux 4 Murs de grimpe 5 massifs	U	0	14050,00	0,00
VIII.11	Jeux 5 Carroussel avec lisse métallique Ø 180	U	0	7954,00	0,00
VIII.12	Jeux 6 Carroussel avec lisse métallique Ø 320	U	0	15353,00	0,00
VIII.13	Jeux 7 Balançoire hexagonale	U	0	7165,00	0,00
VIII.14	Coffre bois 1,1 séchoir	m	0	123,00	0,00
<b>SOUS-TOTAL MOBILIER</b>					30000,00
<b>TOTAL AMENAGEMENTS PAYSAGERS H.T.</b>					11390,00
<b>TOTAL AMENAGEMENTS PAYSAGERS H.T.</b>					6380,00

Fait à HYERES, le 03 Octobre 2011

Michel GUYOMAR

MICHEL GUYOMAR  
PÉPINIÈRES PAYSAGE

Vallée de Sauvebonne - 83400 HYERES  
Tél. 04 94 66 11 34 - Fax 04 94 66 11 87

**COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR**  
**DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES**

**N° 13/07/1.6**

**SEANCE DU 29 JUILLET 2013**

**L'AN DEUX MILLE TREIZE ET LE VINGT NEUF JUILLET à 18 HEURES**

NOMBRE DE CONSEILLERS			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTE(S)	ABSENT(S)
33	24	9	0

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

**PRESENTS :**

Robert BENEVENTI, Richard TOGNETTI, Annick BUISSON-ETIENNE, Erick JALLIFFIER-VERNE, Jean-Paul LEFEVRE, Ginette AUDIGIER, Robert TEYSSIER, Geneviève BARBIER, Nicole BERNARDINI, Gilbert TROTOBAS, Monique MACIA, Jeannine BAUDRAND, Michel THUILLIER, Dominique RIGHI, Robert ARPINO, Florence GARRONE, Michel OLLAGNIER, Carine BESSON, Pascale COGOTTI, Gérald LERDA, Fabien DURBEC, Mireille PEIRANO, Catherine MARCHAL, Régis BRUN.

**REPRESENTE(S) :**

Jean-Michel HUGUET, Philippe ROY, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET, Hélène REZE, Béatrice MATTEI, Sandrine FERRIER, Christine DEL NERO, Christine PAQUET-ROQUEBERT,

<b><u>VOTE :</u></b>			
<b><u>UNANIMITE :</u></b> OUI	<b><u>POUR :</u></b>	<b><u>CONTRE(S) :</u></b>	
<b><u>ABSTENTION(S) :</u></b>	<b><u>BLANC(S) :</u></b>		

**OBJET : Avenant n° 1 au mandat de maîtrise d'ouvrage concernant la réalisation d'un réservoir d'eau potable**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la sécurisation et la valorisation de la ressource en eau potable sont d'une nécessité impérieuse pour la Commune. L'eau est un élément important pour la qualité de vie des habitants et elle sera déterminante pour l'aménagement de l'espace dans les décennies à venir.

La sécurisation et l'approvisionnement en eau potable sont un enjeu majeur. La création de nouvelles réserves en eau potable répond à cet objectif. C'est pourquoi, la Commune a entrepris la construction d'un réservoir d'eau potable d'une capacité de 2.000 m3 sur le site de la Courtine.

Cette réalisation a été confiée à la Société Var Aménagement Développement en qualité de Maître d'Ouvrage délégué.

Cependant, afin de compléter les outils de sécurisation de l'alimentation en eau potable, de pérenniser les ouvrages et de prévenir toutes dégradations de la qualité des eaux distribuées, il apparaît nécessaire de compléter cette opération par la réalisation de travaux permettant de sécuriser la production ou la distribution d'eau potable.

La passation d'un avenant à la convention de mandat s'avère nécessaire car il aura pour objet :

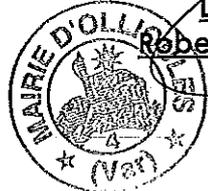
- La mise en conformité au Plan Vigipirate et la sécurisation des sites de stockage de pompage et de suppression d'eau potable de la Commune;
- La mise en place de sondes de détection de fuite de chlore avec télésurveillance et alarme sonore ainsi que la mise en place d'un turbidimètre ;
- La sécurisation des accès extérieurs des réservoirs ;
- Le diagnostic et reprise des fissures des réservoirs existants.

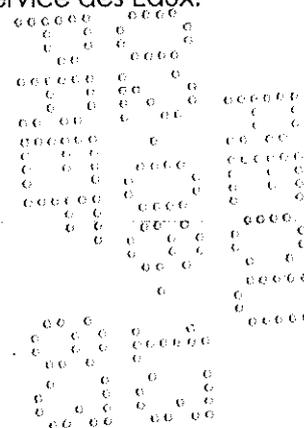
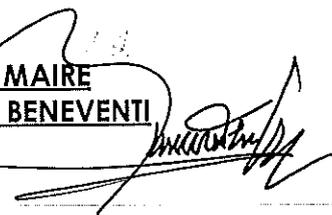
Le montant de ces travaux s'élève à 358.800,00 € TTC ; ce montant est inclus dans le montant global de l'opération (1.931.540,00 € TTC) qui reste inchangé.

Compte tenu de ce qui précède, il est précisé que les modifications du programme ne donnent pas lieu à rémunération complémentaire du mandataire et les autres termes du mandat restent inchangés.

L'ASSEMBLEE,  
OUI L'EXPOSE DE SON PRESIDENT,  
APRES DELIBERE,

1. APPROUVE l'avenant n° 1 au mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée avec Var Aménagement Développement et tel qu'annexé à la présente délibération.
2. AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant.
3. DIT que les dépenses seront inscrites au budget communal du Service des Eaux.

 **LE MAIRE**  
**Robert BENEVENTI**



# COMMUNE D'OLLIOULES

MAITRE DE L'OUVRAGE :

COMMUNE D'OLLIOULES  
ESPACE PIERRE PUGET  
PLACE MARIUS TROTOBAS  
83190 OLLIOULES

OBJET DU MARCHÉ : CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION  
D'UN RESERVOIR D'EAU POTABLE DE 2 000 M3 SUR LE SITE DE LA COURTINE  
A OLLIOULES

AVENANT N° 1  
au marché n°2009.PA034 signé le 15 décembre 2009 p ar la Commune d'Ollioules  
et notifié à la société Var Aménagement Développement le 18 décembre 2009

Ordonnateur : Monsieur le Maire d'Ollioules



## ARTICLE I – OBJET DE L'AVENANT

L'objet du présent avenant est de prendre en compte les demandes complémentaires de la Commune, comme suit :

- Mise en conformité au plan Vigipirate et sécurisation (alarme anti intrusion sur les trappes et portes d'accès) pour les ouvrages de stockage, de pompage et de surpression d'eau potable de la Commune d'Ollioules, à savoir :
- Mise en place de sonde de détection de fuite de chlore avec télésurveillance et alarme sonore ainsi que la mise en place d'un turbidimètre.
- Sécurisation des accès extérieurs au réservoir.
- Mise en place d'une alimentation EDF et d'une ligne Telecom pour les équipements du réservoir (télémaintenance).
- Diagnostic et reprise des fissures du réservoir existant.

## ARTICLE II – CONDITIONS DE REGLEMENT

Les conditions de règlement sont inchangées.

## ARTICLE III – MONTANT DE L'AVENANT

Le montant initial de l'opération (1 615 000 € HT) reste inchangé.

Le montant des travaux complémentaires décrits ci-avant s'élève à 300 000 € HT ; ce montant est inclus dans le montant global de l'opération, objet du Marché initial.

## ARTICLE IV – DELAI D'EXECUTION GLOBAL

Les délais d'exécution sont les suivants :

Etudes / Travaux : 18 mois.

## ARTICLE V – CLAUSES ET CONDITIONS DIVERSES

Les clauses et conditions diverses du marché initial restent valables tant qu'il n'est pas dérogé par le présent avenant n°1.

A Ollioules, le .....

en ... exemplaires originaux,

Le Mandataire,  
Le Directeur Général  
de V.A.D.

Le Maire d'Ollioules,

Serge GAFFUEL.

Robert BENEVENTI.